

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

17/06/2013

Dossier complet le

03/07/2013

N° d'enregistrement

F01113P0125

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier "La Pierre à Mousseau" de  
552 logements dont 34 logements sociaux et 392.77 m<sup>2</sup> de commerces.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Pearle Tropicale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

DE SOUSA ANTONIO Directeur Général

RCS / SIRET

792 41 0 128 000 13

Forme juridique

SCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Construction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation et commerces d'une surface totale de 32 663 m <sup>2</sup> .
6°d	Infrastructures routières : Routes d'une longueur inférieure à 3 km.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la réalisation d'un ensemble immobilier de 12 bâtiments R+3 comprenant 552 logements dont 518 logements neufs en accession du studio au T4 et 34 logements sociaux. 392.77 m<sup>2</sup> de commerces seront également créés en rez-de-chaussée d'un des bâtiments.

Le projet comprend 6 lots :

- 4 parcelles pour l'opération
- 1 voirie : espace public rétrocédé à la commune (voirie, parkings, liaison piétonne:aménagement piéton du Port Premier le long des rives de la Darse)
- 1 lot rétrocédé au bailleur social de l'opération limitrophe

## 4.2 Objectifs du projet

Ce projet répondra à plusieurs objectifs :

- Développer la zone en respectant le contexte et en préservant l'environnement.
- Établir un lien et une transition progressive entre le parc naturel en face avec ses espaces végétalisés et protégés, la Darse avec sa biodiversité et les nouveaux quartiers résidentiels en cours de réalisation dans tout le périmètre.
- Renforcer les qualités urbaines du site en devenir.
- Renforcer le rôle écologique des espaces naturels en diversifiant les essences et les strates existantes, en favorisant la flore locale sur le site avec de nouvelles plantations afin de valoriser la biodiversité, créer plusieurs milieux et habitats écologiques, naturels qui amènent une richesse au secteur. L'installation de différents nichoirs pour oiseaux dans la végétation sur le site, la création de niches pour reptiles, amphibiens et petits mammifères seront réalisées.

Par ailleurs, la création de 34 logements sociaux répond aux objectifs d'accession sociale en zone ANRU.

La liaison piétonne publique et permanente le long de la darse permettra de relier le Port Premier et les nouveaux quartiers résidentiels. Cette liaison piétonne revitalisera les bords de la Darse et revalorisera tout le quartier.

Les percées visuelles prévues dans l'orientation d'aménagement du PLU de Vigneux-sur-Seine sont respectées.

Un maximum d'espaces extérieurs, des vues et de la liberté de circulation dans les parcelles ainsi que sur les espaces publics sont prévus pour les futurs habitants. Les pièces de vie des appartements seront orientées préférentiellement vers le Sud, Est ou Ouest pour favoriser les vues sur le paysage unique et respecter la RT 2012. De plus, l'architecture des bâtiments s'inscrit dans le contexte du site, fluvial.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'opération consiste en la réalisation de différents lots :

- Lot 1 : Construction de 3 bâtiments comprenant des logements en accession.
- Lot 2 : Construction de 2 bâtiments comprenant des logements en accession.
- Lot 3 : Construction de 3 bâtiments comprenant des logements en accession d'une part et des espaces réservés aux commerces en rez-de-chaussée du bâtiment 7.
- Lot 4 : Construction de 4 bâtiments comprenant des logements en accession et des logements sociaux pour le bâtiment 12.
- Lot 5 : Voirie, liaison piétonne et parkings.
- Lot 6 : Parcelle rétrocédée au bailleur social de l'opération limitrophe.

Le chantier suivra différentes phases correspondant aux différents lots de l'opération.

Le lot voirie sera réalisée simultanément à l'un des 4 lots de construction des logements.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A terme, le projet comprendra 552 logements neufs du studio au T4 dont 518 logements en accession et 34 logements sociaux. De plus, 3 espaces réservés aux commerces de proximité sont prévus en rez-de-chaussée d'un des bâtiments.

Une liaison piétonne publique et permanente le long de la Darse reliant le Port Premier et les nouveaux quartiers résidentiels sera assurée. Cette liaison contient aussi deux accès libres de la future voirie et ses parkings vers la Darse. Ceci est prévu par les orientations d'aménagements du PLU.

Les accès principaux vers les différents lots se feront essentiellement par la nouvelle voirie au nord du terrain sur l'emplacement de la voirie existante.

L'ensemble de l'opération sera clôturé en respectant les orientations du PLU et du règlement PPRI.

La clôture sera doublée d'une haie végétale.

Toutes les places de stationnements nécessaires pour l'ensemble de l'opération seront réalisées en sous-sol ou à l'extérieur le long des voies, selon le schéma de voirie des orientations d'aménagements du PLU de Vigneux-sur-Seine. Des places de stationnements pour les vélos et deux roues seront intégrées dans l'aménagement du sous-sol.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures d'autorisation suivantes :

- Permis de construire
- Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (Dossier en cours d'instruction)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Ce formulaire est rempli pour répondre aux exigences du permis de construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques		Valeur	
1. Surface du terrain	11. Niveaux bâtiments	1. 36 132 m <sup>2</sup>	11. R+3
2. Superficie Lot 1 : Bâtiments 1,2 et 3	12. Emprise au sol Espaces paysagés	2. 8017.93 m <sup>2</sup>	12. 5224 m <sup>2</sup>
3. Superficie Lot 2 : Bâtiments 4 et 5	Lot 1 et 2	3. 2931.17 m <sup>2</sup>	13. 5023 m <sup>2</sup>
4. Superficie Lot 3 : Bâtiments 6,7 et 8	13. Emprise au sol Espaces paysagés	4. 4158.67 m <sup>2</sup>	
5. Superficie Lot 4 : Bâtiments 9,10,11 et 12	Lot 3 et 4	5. 7690,38 m <sup>2</sup>	
6. Superficie Lot 5 : Voirie, liaison piétonne et parkings		6. 13072,25 m <sup>2</sup>	
7. Superficie Lot 6 : Parcelle rétrocédée au bailleur social de l'opération limitrophe		7. 261,60 m <sup>2</sup>	
8. Nombre de logements neufs en accession		8. 518	
9. Nombre de logements sociaux		9. 34	
10. Nombre de commerces ERP et surface		10. 3 et 392,77 m <sup>2</sup>	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue Henri Rossignol/  
Rue Antoine-Augustin  
Parmentier  
91270 Vigneux-sur-  
Seine

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 24' 20" E Lat. 48 ° 42' 8" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

\

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Aucun usage du site n'est fait actuellement. Il s'agit d'une zone d'anciennes sablières remblayées. Actuellement, ce site présente des terrains vagues et des friches.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vigneux-sur-Seine approuvé le 25 Septembre 2012 (Réglement Zones urbaines UBd)
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) approuvé le 20 Octobre 2003 (Réglement relatif à la zone bleue ciel)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans l'enveloppe d'une ZNIEFF de type II comprenant la Vallée de la Seine, de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly approuvé le 21 Décembre 2012 ne concerne que la partie Nord Est de Vigneux-sur-Essonnes. Ainsi, le site ne fait pas partie de la zone C de ce PEB. Cependant, l'arrêté du 20 mai 2003 relatif au classement sonore du réseau ferroviaire s'applique sur la zone du projet. En effet, le site est situé à 200 m environ du RER D. Ainsi, les prescriptions de cet arrêté seront respectées afin d'éviter toute nuisance sonore aux habitants du site.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un terrain de la commune de Vigneux-sur-Seine. Cette commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Ce PPRI a été approuvé le 20 Octobre 2003. Plus précisément, le projet est sur une zone bleue ciel de ce PPRI. Les dispositions de cette zone sont appliquées sur ce projet.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de l'opération est situé dans une zone de type nappe de l'Albien de l'Essonne. La profondeur et sa composition sableuse la protège, néanmoins, des activités de surface.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe dans un site inscrit, celui des Rives de la Seine.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique appelé "La Pierre à Mousseau" placé dans l'enceinte de la base de loisirs du Port aux Cerises. En effet, le site est à environ 250 m de ce monument, or le périmètre de protection est de 500 m.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fait l'objet d'un raccordement au réseau d'eau potable de la commune de Vigneux-sur-Seine pour alimenter les différents lots. Par ailleurs, les capacités de productions maximales des usines de traitement approvisionnant Vigneux-sur-Seine représentent 460 000 mètres cube.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de réalisation de l'opération, des déblais excédentaires seront produits. Ceux-ci seront alors évacués en décharge adaptée.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu du défrichement et du terrassement déjà réalisée il y a quelques années, le terrain s'est actuellement recouvert essentiellement de gazon et de petits bosquets.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PLU de Vigneux-sur-Seine accompagne la dynamique de développement en cours dans le quartier des Mousseaux.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain du projet fait partie de la zone bleue ciel de la carte de zonage du Plan de Prévention de Risques d'Inondation (PPri). Ainsi, l'opération est concernée par des risques d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors de la phase de réalisation : Le chantier pourrait entraîner des nuisances sonores dues au bruit des différentes machines, des camions. Ces machines respectent les normes relatives aux limites de bruit en vigueur. Les horaires d'ouvertures du chantier ainsi que l'organisation des différentes tâches à effectuer seront aménagés afin de minimiser ces nuisances.</li> <li>- Le site du projet est situé à environ 200 m des voies ferrées du RER D. Or, l'arrêté du 20 mai 2003 relatif au classement sonore du réseau ferroviaire s'applique sur la zone du projet.</li> </ul> Ainsi, les prescriptions de cet arrêté seront respectées afin d'éviter toute nuisances sonores aux habitants du site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'émissions lumineuses notables en dehors de l'éclairage public et des logements.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>D'après les essais de perméabilités réalisés sur le terrain, 20% des eaux pluviales du site seront infiltrées à la parcelle. Les 80% restantes seront collectées et raccordées au réseau d'eaux pluviales.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- En phase réalisation, le chantier engendrera différents types de déchets inertes, non dangereux et dangereux qui seront évacués selon la réglementation en vigueur.</p> <p>- En phase d'exploitation, le projet engendrera la production de déchets ménagers par les habitants et déchets liés aux futures activités commerciales du site.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La conception de l'opération présente une signature architecturale adaptée au site et au contexte fluvial. L'ensemble de l'opération respecte les orientations du PLU et du règlement du PPRi.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Actuellement, le site ne présente directement aucune activité humaine. L'opération crée une nouvelle zone d'habitations avec la présence de nouvelles activités commerciales. Par ailleurs, une liaison piétonne publique le long de la Darse permettra de relier le Port Premier et les nouveaux quartiers résidentiels de la zone. La circulation à l'intérieur des parcelles sera privée.</p>



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération respecte les différentes prescriptions du PLU, ses orientations d'aménagements (voirie avec trottoirs et parking, voie verte, percées visuelles,...), les recommandations architecturales et paysagères de la commune ainsi que le règlement du PPRi de la zone. De même, les obligations relatives à l'arrêté du 20 Mai 2003 concernant le classement sonore du réseau ferroviaire sont suivies.

La liaison piétonne créée revitalisera les bords de la Darse et revalorisera tout le quartier.

Par ailleurs, les constructions respectent la RT2012 et leur conception architecturale est adaptée au contexte fluvial.

Les plantations et l'aménagement des espaces verts mettront en valeur l'architecture et les espaces vides du site. La recomposition du milieu végétal sera un aspect important du projet afin d'enrichir la diversité biologique du site.

La réalisation du document d'incidences dans le cadre de la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau permet, d'autre part, de prendre en compte les impacts relatifs au risques d'inondation de la zone et aux rejets hydrauliques du projet.

Ainsi, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"><li>- Dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau en cours d'instruction et son récépissé.</li><li>- Notice architecturale du projet</li><li>- Notice PPRi du projet</li><li>- Perspectives du projet</li><li>- Plan des abords du projet</li><li>- Copies des pièces administratives des demandes effectuées pour le projet.</li></ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

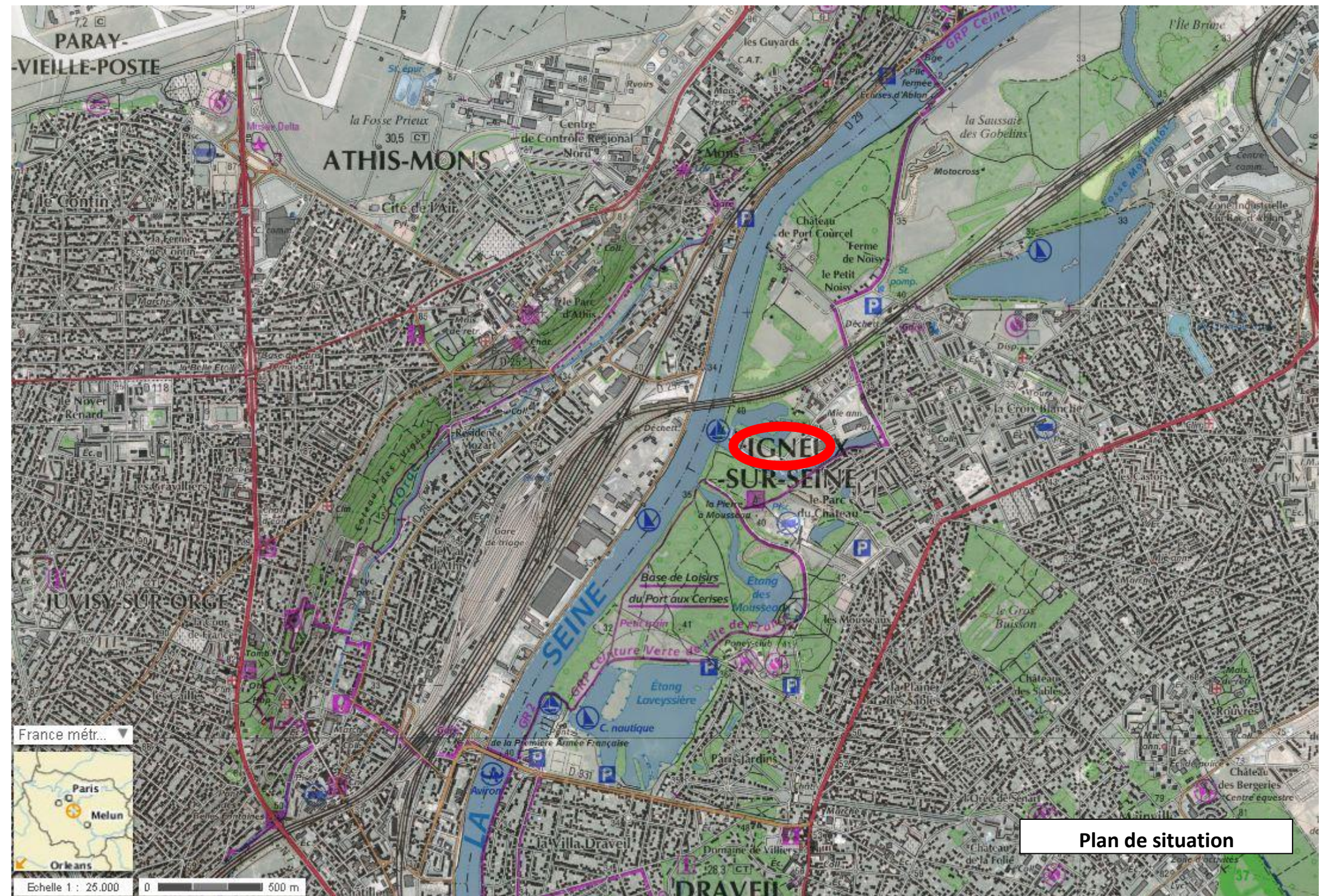
Bussy-Saint-Georges

le,

25 Juin 2013

Signature





ATHIS-MONS

IGNELIX

-SUR-SEINE

Plan de situation

France métro...



Echelle 1 : 25.000 0 500 m



Plan de localisation du projet – Ech: 1/5 000

VUES AERIENNES  
VUES PIETON

